

Postulat n° : 379

Choix de l'option en école secondaire, parfois un non-choix

Lorsque nos chères têtes blondes se retrouvent à l'école secondaire, elles suivent des cours communs (histoire religieuse, éducation physique, éducation visuelle, éducation musicale, etc.) et elles sont réparties pour les disciplines de base (français, mathématiques, allemand) en fonction du niveau de compétences (A, B, C) qui est le leur dans chacune de ces branches.

Un troisième groupe de branches dit de *Cours à option* complète ce tableau. Les élèves peuvent choisir entre plusieurs options :

L'option 1 plutôt orientée en langues avec notamment le latin

L'option 2 plutôt orientée en sciences

L'option 3 plutôt orientée en langues modernes et économie

L'option 4 plutôt orientée enseignement d'activités créatrices

Les options 1 et 2 sont réservées aux élèves remplissant les critères pour intégrer le lycée soit des profils du style AAB, BAA, ABA, les options restantes étant disponibles pour les autres élèves.

Une situation me semble néanmoins poser problème dans cette organisation.

Prenons l'exemple d'un élève avec un profil de type BAC, donc n'ayant pas les conditions d'entrée au lycée, mais avec manifestement de très bonnes compétences en mathématiques et des difficultés en langues étrangères. Il se verra offrir les options 3 et 4 (mais dans les faits ce type de profil choisit l'option 3, l'option 4 étant plutôt 'choisie' par les élèves avec des niveaux scolaires de profils type BCC, CCC).

Ainsi le 'choix' (si l'on peut dire) de l'option 3, orientée langues modernes et économie, ne sera pas forcément en rapport avec ces compétences puisqu'en plus de lui faire faire du français, allemand et anglais, l'option 3 lui rajoutera de l'italien et de l'économie ! Il sera par contre exclu par exemple, des cours de mathématiques appliquées disponibles dans l'option 2 !

Quel dommage, car je sais que la division technique du CEJEF est friande de ces élèves avec d'excellentes compétences en mathématiques, voire en sciences en général. Malheureusement le 'choix' actuel laissé aux élèves ne permet pas d'y favoriser l'accès. Et il faut se poser la question de manière globale, j'ai pris à titre d'exemple la division technique, mais ce type de problématique peut se retrouver dans d'autres divisions du CEJEF.

Ce postulat n'a pas pour but de changer un système qui globalement fonctionne bien, mais d'étudier la possibilité d'apporter une certaine souplesse quant aux choix des branches dans les options, et permettre que chaque élève puisse s'épanouir dans les domaines qui lui sont favorables. Il s'agit d'éviter d'ajouter une branche qui n'apportera pas plus de satisfaction que de compétences à l'élève. En résumé, mieux rentabiliser l'investissement !

Ainsi nous demandons au gouvernement que :

En collaboration avec le service de l'enseignement et les directions des écoles, que soit étudiée la mise en place d'une organisation permettant aux élèves d'avoir des choix plus en rapport avec leurs compétences. Toute autre solution respectant l'esprit de ce postulat peut être proposée lors de cette étude.

Le responsable
Frein James

Delimé, le 27 septembre 2017

